



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2026

Direction des Services Techniques, de l'Urbanisme et du Patrimoine
① : 02.31.90.16.50 - dirtech@falaise.fr

Date de dépôt de la demande : _____

NOM & PRENOM : _____

N° SIRET : _____

Tél. : _____ Mail : _____

ADRESSE personnelle ou professionnelle (précise) : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

ADRESSE DE L'OCCUPATION : _____

Nouvelle adresse si déménagement : _____

DATES & DUREE DE L'OCCUPATION

- Pour une journée : le _____ de ____ H ____ à ____ H ____
 Pour plusieurs jours : Du _____ au _____

NATURE DE L'OCCUPATION

- ECHAFAUDAGE LIVRAISON DEMENAGEMENT
 AUTRES : _____

LIEU D'OCCUPATION

- TROTTOIR - préciser surface utilisée en mètre : _____
 PLACES DE STATIONNEMENT - préciser le nombre : _____

PANNEAUX DE SIGNALISATION

FOURNITURE : OUI* - nombre de panneaux : _____

*A retirer aux Services Techniques, 7 av. de Verdun, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

NON

TARIFFS : Décision du Maire N°25-112 du 16.12.2025 portant fixation et actualisation des tarifs municipaux pour l'année 2026.

1. OCCUPATION DE VOIRIE : place de stationnement

- 3,90€ par place et par jour, pour les 5 premiers jours
- 1,95€ par place et par jour, du 6^{ème} au 14^{ème} jour
- 5,90€ par semaine et par place à compter du 15^{ème} jour
- 24,90€ par mois et par place

2. Mètre linéaire de trottoir

- 1,70€ le mètre par jour, pour les 5 premiers jours
- 0,75€ le mètre par jour du 6^{ème} au 14^{ème} jour
- 11,65€ la semaine à compter du 15^{ème} jour, pour une longueur de 10m

3. MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX

- Panneaux (tarif falaisien) = 19.00 € par jour l'unité.

L'autorisation qui vous sera délivrée devra être affichée et présentée aux services municipaux lors d'un éventuel contrôle.

Une facture est établie avec l'autorisation. Le paiement est à effectuer dès réception d'un titre de paiement du **Trésor Public si le montant est supérieur à 15€ ou aux services Techniques, si le montant est inférieur à 15€.**

Fait le : _____ à _____ Signature du demandeur

ATTENTION : Cette demande devra être déposée en MAIRIE DE FALAISE, **au minimum une semaine avant l'occupation.** Il vous sera **répondu dans les 72 H,** sauf difficultés inhérentes à votre demande.